

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 15 MAI 2024

Date de la convocation
7.05.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le quinze mai,
à 20 H 10, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : M. Benjamin GANDIER

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO,
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, M. VIVIER, Mme PROD'HOMME, Mme PINEAU.

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE

Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD

Pouvoir de Mme Marie-Pierre PINEAU à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

Cession immeuble avenue de Leuze cadastré AN 1175

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La Commune est propriétaire de l'ensemble immobilier cadastré AN 1175 d'une
surface de 1 350 m² et situé Avenue de Leuze. Cet ensemble immobilier est composé :

- ⇒ d'une maison de ville en R+1 (16 Rue Portail Chaussée) : 120 m² surface utile
- ⇒ d'une maison de ville en R+2 (16bis Rue du Portail Chaussée) : 128 m² surface
utile (grenier et cave compris)
- ⇒ De dépendances : surface utile environ 343 m²

Il est classé en zone Ua (secteur patrimonial majeur) du PLU en vigueur. Le tout
est très ancien et inhabitable en l'état. Divers travaux de conformité et de confort sont
indispensables à l'habitation vacante à ce jour.

Par courrier du 28 mars 2024, M. NICOLAS Valentin et Mme MAILLER Justine
ont fait part de leur intention de se porter acquéreur de l'ensemble moyennant la somme
de 160 000 €.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 21 MAI 2024

Publié le : 21 MAI 2024

Notifié le :

Conformément à la réglementation, le service des Domaines a prorogé le 8 avril 2024 son avis du 22 décembre 2022.

Compte tenu, du fait que la Commune n'a plus l'utilité de posséder cet ensemble immobilier puisque le projet prévu a été délocalisé, Il est donc proposé de céder la propriété cadastrée AN 1175 au prix de 160 000 €.

Cette cession sera régularisée par la signature d'un compromis de vente puis de l'acte authentique auprès de Me RASSCHAERT-VILLAIN de la SCP RASSCHAERT-VILLAIN / BERROCAL.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine en date du 6 mai 2024.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur la proposition,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir auprès de la SCP RASSCHAERT-VILLAIN / BERROCAL,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,
Benjamin GANDIER



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

